

Présents : Mmes Frédérique Puissat, Marie-Claire Brizion, Josette Garcin, Stéphanie Sarrazin, Annette Pellegrin, Sophie Reichmuth, Marie Barrault, Marie-Jo Villard, Brigitte Bezaud, Eliane Paquet, Solange Saulnier, Isabelle André, Marie-Hélène Celse, Nadine Serpolet, Annie Rovéda, Mrs Jérôme Fauconnier, Georges Repellin, Gilbert Corréard, Michel Vallon, Frédéric Troy, Pierre Gimel, Gérard Baup, Pierre Suzzarini, Alain Rougale, Henri Benoist, Michel Lambert, Alain Pelloux, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Fabrice Bon, Gérard Chevally, Michel Guiguet, Jean-Paul Mauberret, Marc Dutaut, Thierry Schoebel, Bernard Fillit, Samuel Martin, Jean-Yves Capron, Daniel Ardouin, Christophe Drure, Sébastien Faure, Eric Bernard, Patrick Boudol, Jean-Louis Poite, Christian Brunoud, Robert Riotton, Jean-Pierre Sarret, Daniel Niot, Michel Court, Jean-Bernard Bellier, Gérard Martin Dhermont, Robert Terrier, Christian Roux, Régis Gauthier, Jean-Luc Granier.

Pouvoir : Aubert Frédéric à Jean-Paul Mauberret.

Excusés : Guy Percevault et Sylvain Betto.

Samuel Martin s'excuse de l'importance de l'ordre du jour. Il informe l'assemblée de 2 changements concernant les délégués des communes de Clelles et de Gresse ; pour Clelles, Frédéric Troy est nommé titulaire en lieu et place de Pierre Gimel qui devient suppléant et pour Gresse, Alain Rougale est nommé titulaire en lieu et place de Henri Benoist qui devient suppléant. Frédéric Troy et Alain Rougale sont donc installés officiellement au sein de l'exécutif.

Frédéric Troy est désigné secrétaire de séance.

1- Approbation du compte rendu du conseil du 31 janvier 2012

Guillaume Gontard demande que soient apportées les modifications suivantes sur le compte rendu :

Point 2 : après l'intervention sur la vie associative « qui aura en charge l'information et la communication de la nouvelle communauté de communes du Trièves, un groupe de travail sera-t-il constitué ? ».

Point 22 : « le Dauphiné Libéré ne peut pas être le seul moyen d'information de la communauté de communes du Trièves. Serait-il possible que les comptes rendus officiels et les convocations soient mises en ligne, par exemple sur le site Alpes-Trièves ? »

☞ 4 abstentions

2- Attributions de compensation provisoires

Le président rappelle que le principe retenu est la neutralité budgétaire pour les communes et la neutralité fiscale pour les habitants. Il donne la parole à Mr Coblentz du cabinet Stratorial Finances pour une présentation plus détaillée.

Chaque communauté de communes avait ses propres taux d'imposition et il convient après la fusion de voter de nouveaux taux.

Mr Coblentz conseille d'attendre au maximum pour voter les budgets et les taux d'imposition ; en effet, le gouvernement a déposé un amendement qui permet aux

collectivités de repousser leurs votes jusqu'au 15 avril. A cette date, le projet rectificatif de la loi de finances 2012 redéfinissant les modalités des calculs des bases permettra d'arrêter plus précisément les taux d'imposition.

Le dispositif pour atteindre la neutralité fiscale des contribuables sera envoyé aux communes et le vote des taux de la CDCT aura lieu le 2 avril prochain.

La neutralité budgétaire et fiscale ne peut être obtenue que par un vote à l'unanimité de l'assemblée. Toutes les propositions de mécanismes qui seront faites ne peuvent aboutir que si personne ne vote contre au conseil. Une abstention n'est pas problématique mais il ne peut pas y avoir de vote contre. Ceci est un point très important, il n'y a pas d'alternative possible.

☞ *Jean-Paul Mauberret rappelle que cette condition avait été exposée lors de la présentation de l'étude financière et fiscale sur la fusion au mois de juin 2011 et que si les communes remettent en cause aujourd'hui le principe de neutralité fiscale en votant contre les ajustements nécessaires sur les taux d'imposition, cela revient à remettre en cause le principe même de fusion.*

L'attribution de compensation résulte de la différence entre les produits de fiscalité professionnelle perçus par chaque commune en 2011 et les charges transférées en lien avec les transferts de compétence décidés dans le cadre de la fusion.

Il va donc être proposé au conseil communautaire une méthode visant à rectifier les attributions de compensation de manière à ce que chaque commune puisse ensuite voter ses taux d'imposition de telle sorte que le taux communautaire ajouté au taux communal à l'issue de la fusion soit identique à la somme des taux (commune + communauté) constatée en 2011. Les taux des communes fixés pour assurer la neutralité pourront ensuite être augmentés ou diminués par les communes dans le cadre de leur propre élaboration budgétaire communale.

Il existe 2 méthodes possibles pour fixer les taux d'imposition : soit à partir des taux moyens pondérés de la fiscalité ménage du territoire 2011 (donc des communes), soit à partir des taux moyens des communautés de communes 2011.

Dans la 2^{ème} méthode, on se rapprocherait des taux appliqués sur le canton de Monestier de Clermont, ce qui réduirait le nombre de communes qui devront changer leurs taux. Il n'est cependant pas sûr encore de pouvoir appliquer cette méthode car, du fait du départ de Miribel-Lanchâtre, le périmètre de fusion n'est pas constant. Nous attendons une réponse de l'Etat.

Débat :

☒ Jérôme Fauconnier demande si **les choix auront une incidence sur l'indice de richesse calculé par le CG38 ?**

S'agissant du choix de la pression fiscale dès lors qu'on est dans l'optique de la neutralisation absolue, il n'y a aucune incidence. Quel que soit le choix, cela ne changera rien.

Pierre Gimel lui répond qu'il n'y a pas d'incidence sur l'indice de richesse car il est calculé avec les taux intercommunaux.

☒ En ce qui concerne le **nouveau fonds de péréquation horizontale** pour 2012, mis en place par l'Etat, à priori le territoire serait légèrement « contributeur » pour la première année. Une augmentation est à prévoir étalée sur 6 ans.

☒ Mr Lambert demande **comment intervient la TP sur la détermination de l'attribution de compensation.**

Il est nécessaire d'attendre car les taux proposés dans la note vont être ajustés. Le détail du calcul n'a pas été indiqué pour essayer de simplifier l'explication.

*Un ajustement interviendra en mars/avril suivi du vote des budgets.
La commission CLETC se réunira pour proposer des attributions de compensation définitives (sous forme d'un rapport). Il reviendra au conseil de voter les montants.
Suite à ces ajustements, il sera absolument nécessaire de passer des décisions modificatives du budget à la communauté de communes et dans les communes cette année.*

☐ Quelle est la date butoir pour l'évaluation des charges transférées ?

En théorie, nous avons jusqu'à la fin de l'année. Mais, compte tenu des considérations pratiques, il serait préférable de prendre des décisions le plus tôt possible. Finir en juin ou septembre serait une bonne chose.

Les communes vont être sollicitées pour désigner chacune un représentant. Donc, le travail ne débutera pas avant avril.

Samuel Martin propose de délibérer sur la méthode de calculs des taux ; sachant que la méthode 2 (taux moyens pondérés des anciennes communautés de communes) semble celle qui à le moins d'impact en terme de changements pour certaines communes.

Si cette méthode s'avère impossible en raison du changement de périmètre suite au départ de Miribel-Lanchâtre, nous serions dans l'obligation de nous rabattre sur la première méthode.

Il insiste également sur la condition portant sur un vote à l'unanimité qui est essentielle. Chacun s'accorde à dire qu'il s'agit d'un rappel logique des réunions du mois de juin 2011 où tous étaient d'accords.

Vote :

Choix de la méthode de calcul des taux d'imposition à partir des taux moyens des communautés de communes 2011, sous réserve que cela soit possible.
Autorisation de notification des attributions de compensations prévisionnelles aux communes
☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Création de la Commission d'évaluation des transferts de charges (CLECT)

Samuel Martin rappelle un point important : c'est la communauté de communes qui crée la CLECT mais ce sont les communes qui désignent les membres. Il est proposé qu'un représentant par commune soit désigné soit par les conseils municipaux soit par les maires. Il paraît opportun que les délégués à la CLECT soient choisis parmi les délégués communautaires. Cela assurerait une certaine continuité.

Il est proposé de désigner un représentant et un suppléant par commune.

Dans les 15 jours, les communes devront transmettre à la communauté de communes le nom du délégué choisi et d'un suppléant.

Vote : création de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT)

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Mission d'assistance financière à la mise en place de la communauté de communes du Trièves

La communauté de communes du Trièves implique des décisions financières et fiscales importantes. Il est proposé de bénéficier d'une assistance technique et financière et de se faire assister par le cabinet « Stratorial Finances » pour un coût de 11 000€ HT. Ses missions consistant à nous accompagner sur le calcul des attributions de compensation et les transferts de charges.

Vote : mission d'assistance financière à la mise en place de la CDCT

☞ **Adopté à l'unanimité**

5- CDRA Alpes Sud Isère : désignation des représentants

Un contrat avec la Région Rhône-Alpes et le territoire Alpes Sud Isère (ASI) a été signé depuis l'été 2006. Le territoire ASI se compose de 108 communes des quatre pôles que sont le Trièves, l'Oisans, la Matheysine et le Sud Grenoblois.

Ce contrat permet de cofinancer des opérations émanant des collectivités locales, d'associations ou d'autres porteurs de projets. Depuis 2006, 500 projets ont abouti, portés par 250 maîtres d'ouvrage différents. 6 millions de subventions RRA ont été ainsi octroyés ce qui a généré 22 millions d'investissement.

Le fonctionnement du CDRA est assuré par un comité de pilotage. Il est proposé de désigner 5 représentants. Sont candidats Robert Riotton et Eric Bernard.

Le président rappelle que le CDRA a permis d'apporter des financements à de nombreuses actions. Il est bon que systématiquement 1 ou 2 représentants de la communauté de communes assistent aux réunions.

Sont candidats Robert Riotton, Eric Bernard, Alain Rougale, Nadine Serpollet et Guillaume Gontard.

Le vote se fait à main levée avec l'accord de l'assemblée.

Vote : CDRA : désignation des 5 représentants ci-dessus au comité de pilotage

☞ **Adopté à l'unanimité**

6- CDRA Alpes Sud Isère : avenant à la convention d'animation et de portage

Par convention, le portage administratif du CDRA Alpes Sud Isère est assuré par la communauté de communes du Sud Grenoblois. Le portage était consenti pour une durée déterminée jusqu'à l'exécution du CDRA. Le Contrat de Développement est arrivé à son terme le 20 juillet 2011.

Le travail d'élaboration pour un nouveau Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes a été engagé depuis le début de l'année 2011. A cet effet, il convient de conclure un avenant à la convention de portage et d'animation afin de proroger la durée d'exécution de la convention à toute la période d'élaboration du Contrat de développement durable de Rhône-Alpes Alpes Sud Isère.

Les communautés de communes de Mens et Monestier de Clermont ont délibéré à ce sujet avant la fusion mais pas la communauté de commune de Clelles. Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau au nom de la communauté de communes du Trièves.

Petite parenthèse du Président indiquant que le Sud Grenoblois sera peut être amené à rejoindre la METRO dans les 2 ans, si c'était le cas il faudrait revoter.

Vote : CDRA Alpes Sud Isère avenant à la convention d'animation et de portage

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- CIAS : fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration

Marie-Jo Villard explique le fonctionnement du Conseil d'Administration du CIAS et notamment les difficultés d'avoir le quorum. Pour cette raison, il est proposé de se limiter à 14 membres. Il est impossible que ce soit un délégué suppléant ; seul le titulaire peut participer.

Vote : CIAS : fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration

☞ **Adopté à l'unanimité**

8- CIAS : désignation des représentants du Conseil Communautaire au Conseil d'Administration

En ce qui concerne, la commission permanente, il est proposé de conserver les mêmes membres pour assurer la continuité.

A la demande de Samuel Martin, sont rajoutées une représentante de Clelles et de Mens. Annette Pellegrin pour Mens et Marie Claire Brizion pour Clelles.

Le vote se fait à main levée sur la liste proposée par Marie-Jo Villard.

Liste à rajouter

Vote : CIAS : désignation des représentants du Conseil Communautaire au Conseil d'Administration

☞ **Adopté à l'unanimité**

9- EHPAD de Mens : désignation de représentants et désignation du Président du Conseil d'Administration

La conseillère générale siège de droit au Conseil d'Administration de l'EHPAD de Mens. Il convient de désigner 3 représentants dont un qui assurera la présidence. Michel Guiguet est candidat à la présidence du Conseil d'Administration de l'EHPAD. Michel Lambert et Gilbert Claret sont les 2 autres candidats. Il convient également de désigner 2 personnes issues du secteur médico-social. Les deux personnes proposées sont celles qui y siégeaient déjà, Frédéric Aubert et Myriam Capelli.

Vote : EHPAD de Mens : désignation de représentants et désignation du Président du Conseil d'Administration

☞ **Adopté à l'unanimité**

10- Commission Locale de l'Eau : désignation des représentants

Il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à la Commission Locale de l'Eau. Sont candidats Jérôme Fauconnier en tant que titulaire et Guy Percevault en tant que suppléant.

Vote : Commission Locale de l'Eau : désignation des représentants

☞ **Adopté à l'unanimité**

11- Parc Naturel Régional du Vercors : adhésion et engagement charte

En raison de leurs compétences spécifiques en matière de gestion de l'espace, de développement économique, d'environnement et d'aménagement, il est proposé aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale d'adhérer à l'organe de gestion du Parc.

Les communautés de communes du canton de Monestier de Clermont et de Clelles adhéraient au syndicat mixte du PNRV. Suite à la création de la Communauté de Communes du Trièves, il convient de renouveler l'adhésion au Parc Naturel Régional du Vercors et de confirmer son engagement par rapport à la charte de développement durable du parc. Le prix de l'adhésion est symbolique puisqu'il est de 0.0541 € par habitant, seuls les habitants des communes membres du parc sont pris en compte.

Vote : Parc Naturel Régional du Vercors : adhésion et engagement charte

☞ **Abstentions : 2 Pour : 39**

12- Parc Naturel Régional du Vercors : élection des représentants

Pour faire suite à la délibération précédente concernant l'adhésion de la communauté de communes du Trièves au PNRV, il convient de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant. Sont candidats Gilbert Corréard en tant que titulaire et Alain Rougale en tant que suppléant.

Vote : Parc Naturel Régional du Vercors : élection des représentants

☞ **Adopté à l'unanimité**

13- Programme LEADER : avenant à la convention d'animation avec le PNRV

Une convention d'animation liait le SAT pour le financement d'un ½ Equivalent Temps Plein pour l'animation du programme sur le secteur Trièves. Il est donc nécessaire de signer un avenant pour 18 mois modifiant le signataire.

Vote : Programme LEADER : avenant à la convention d'animation avec le parc Naturel Régional du Vercors

☞ **Adopté à l'unanimité**

14- Programme LEADER : désignation de représentants au comité de programmation

Les communautés de communes de Clelles, Mens et Monestier de Clermont et le SAT disposaient de 5 représentants au comité de programmation, organe de décision du programme LEADER du GAL Vercors Trièves. Il est nécessaire aujourd'hui, en raison de la création de la communauté de communes du Trièves, de nommer 5 nouveaux représentants au comité de programmation (3 titulaires et 2 suppléants). Ce comité se réunit 3 à 4 fois par an, et a pour objet la validation des dossiers en opportunité, la programmation des dossiers et la validation de la stratégie générale du programme.

Ces représentants ne sont pas nécessairement membres du conseil communautaire. Christine Favré, élue communale, est intéressée et se porte candidate. Sont également candidats Frédéric Troy, Thierry Schoebel, Fabrice Bon et Marie-Hélène Celse.

Guillaume Gontard regrette de n'avoir pas eu cette information avant car les personnes qui oeuvrent pour les centrales villageoises auraient été intéressées.

Sont désignés Frédéric Troy, Thierry Schoebel et Fabrice Bon en tant que titulaires et Marie Hélène Celse et Christine Favré en tant que suppléants.

Vote : Programme LEADER : désignation des représentants au comité de programmation

☞ **Adopté à l'unanimité**

15- Commission Départementale d'Équipement Commercial : désignation des représentants suppléants

Les réunions de la Commission Départementale d'Équipement Commercial ne sont organisées uniquement en cas de création de moyenne surface.

Sont candidats Alain Hermil Boudin et Pierre Gimel.

Ces candidats ne siégeront qu'au cas où le président de la communauté de communes ne le pourrait pas.

Vote : Commission Départementale d'Équipement Commercial : désignation des représentants

☞ **Adopté à l'unanimité**

16- Service Tourisme : création de l'Office de Tourisme Intercommunal du Trièves et approbation des statuts

Cet Office de Tourisme Intercommunal se substitue aux Offices de Tourisme existants (Cielles, Mens, Monestier de Clermont, Gresse en Vercors et Col de l'Arzelier) et reprend une partie des attributions des associations qui contribuaient à la promotion touristique.

☐ Les associations seront-elles dissoutes ?

Non, elles se transforment et continuent à faire de l'animation touristique. Elles seront représentées au conseil d'exploitation. Il convient de trouver un modus vivendi entre ces associations et la communauté de communes du Trièves. Il s'agit d'un dossier important sur lequel on travaille depuis longtemps. Le « Tourisme » est un dossier important car il s'agit d'un domaine important sur le Trièves ; il y avait également du personnel en jeu.

Un des principaux points à aborder dès cette année par la commission, en parallèle à la définition d'une politique du tourisme, sera l'harmonisation de la taxe de séjour et du recensement de tous les redevables de cette taxe.

L'Office de Tourisme Intercommunal du Trièves est créé sous forme de régie à autonomie financière.

☐ Pourquoi ne fixe-t-on pas de plafond dans l'article 12 des statuts relatif à la gestion de la régie ?

Il s'agit d'un budget annexe de la Communauté de Communes du Trièves. Il n'y a pas de plafond fixé mais le Président s'engage à demander l'avis du conseil communautaire en cas de demande de fonds.

Vote : Service Tourisme : création de l'Office de Tourisme Intercommunal du Trièves et approbation des statuts
☞ Adopté à l'unanimité

17- Service Tourisme : élection et désignation des membres de l'Office du Tourisme Intercommunal du Trièves

Il convient de procéder à l'élection et à la désignation de membres au sein du conseil d'exploitation de la régie touristique.

Ce conseil doit être composé de 8 membres élus au conseil communautaire, d'un représentant des 4 associations d'animation touristique et de 3 membres du monde professionnel touristique.

Samuel Martin, Régis Gauthier, Michel Court, Alain Rougale, Gérard Chevally, Daniel Niot, Frédérique Puissat et Marie-Claire Brizion sont candidats au titre de membres du conseil communautaire. Il apparaît important d'associer le lac de Monteynard/Avignonet au Conseil d'Administration donc la candidature de Gérard Julien qui s'occupe du SIVOM du Lac est proposée en tant qu'acteur du tourisme avec celles de Franck Beaume, hôtelier sur le canton de Cielles et de Frédéric **Melmoux, loueur sur le canton de Mens.**

Les associations désigneront elles-mêmes leurs représentants.

Vote : Service Tourisme : élection et désignation des membres de l'Office du Tourisme Intercommunal du Trièves
☞ Adopté à l'unanimité

18- Service Tourisme : fixation des prix de vente dans l'antenne de l'Office du Tourisme du Col de l'Arzelier

Il convient de délibérer pour déterminer le prix de vente des articles vendus au sein de l'antenne de l'Office de Tourisme du Col de l'Arzelier, proposé en pièce jointe de la note de synthèse.

**Vote : Service Tourisme : fixation des prix de vente dans l'antenne de l'Office de
Tourisme du Col de l'Arzelier**
☞ Adopté à l'unanimité

19- Service Tourisme : fixation des prix de vente dans l'antenne de l'Office de Tourisme de Clelles

Il convient de délibérer pour déterminer le prix de vente des articles vendus au sein de l'antenne de l'Office de Tourisme de Clelles, proposé en pièce jointe de la note de synthèse..

**Vote : Service Tourisme : fixation des prix de vente dans l'antenne de l'Office de
Tourisme de Clelles**
☞ Adopté à l'unanimité

20- Service Tourisme : fixation des prix de vente dans l'antenne de l'Office de Tourisme de Gresse en Vercors

Il convient de délibérer pour déterminer le prix de vente des articles vendus au sein de l'antenne de l'Office de Tourisme de Gresse en Vercors, proposé en pièce jointe de la note de synthèse..

**Vote : Service Tourisme : fixation des prix de vente dans l'antenne de l'Office de
Tourisme de Gresse en Vercors**
☞ Adopté à l'unanimité

21- Service Tourisme : cotisations à l'antenne de Monestier de Clermont de l'Office de Tourisme Intercommunal du Trièves

Délibération reportée.

22- Indemnités des régisseurs

Il convient de délibérer pour fixer le montant des indemnités des régisseurs. Considérant l'arrêté du 3 septembre 2001 au journal officiel, modifiant l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs, il est fixé le montant de l'indemnité de responsabilité à 110 euros annuelle pour les régisseurs d'avances (qui gèrent un montant maximum de 3000 euros) et pour les régisseurs de recettes (qui gère un montant moyen mensuel de recettes de 3000 euros).

Vote : Indemnités des régisseurs

☞ Adopté à l'unanimité

23- EMALA Mens/Clelles : demande de subvention 2012 Conseil général de l'Isère

Le Sud du Trièves (Cantons de Clelles et de Mens dont les écoles sont gérées par la Communauté de Communes du Trièves + les communes de Tréminis, Cordéac et St Jean d'Hérans) bénéficie d'un poste EMALA (Equipe Mobile d'Animation et de Liaison Académique) depuis septembre 2005. L'enseignante EMALA met les différentes écoles en relation et coordonne des projets communs. Pour ce faire chaque collectivité participe à hauteur de 22,40 € / enfant.

Le Conseil général de l'Isère subventionne ce poste sur la base d'une part fixe de 5 000 € et d'une subvention variable de 8 € / enfant.

Il est proposé d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil général de l'Isère quant au fonctionnement du poste EMALA Mens/Clelles, au titre de l'année 2012 et dans les conditions précitées. La demande concernant l'EMALA sur le secteur de Monestier a été effectuée avant la fusion.

Pour information, Marie-Claire Brizion indique que les postes EMALA sont maintenus pour 2012, mais il y a des incertitudes pour l'avenir.

Vote : EMALA Mens/Clelles : demande de subvention 2012 auprès du Conseil Général de l'Isère
☞ Adopté à l'unanimité

24- Service Vie Scolaire : demande de subvention auprès du Conseil général de l'Isère pour la mise en sécurité de l'école maternelle de Monestier de Clermont

Il convient d'effectuer des travaux de mise en sécurité à l'école maternelle de Monestier de Clermont selon le plan de financement ci-dessous :

	MONTANT en € HT	%
Réparation de la toiture	2 209.46 €	
Porte d'évacuation	1 973.00 €	
Rideaux occultants	593.50 €	
Plans d'évacuation	255.67 €	
TOTAL DEPENSES HT	5 031.63 €	100
Conseil Général de l'Isère	3 270.00 €	65 %
Communauté de Communes du Trièves (Autofinancement)	1 761.07 €	35 %
TOTAL RECETTES	5 031.63 €	100

Il est proposé au conseil de délibérer afin de solliciter le Conseil Général de l'Isère pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 65% du montant du projet.

Vote : Service Vie Scolaire : demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour la mise en sécurité de l'école maternelle de Monestier de Clermont
☞ Adopté à l'unanimité

25- Plan Pastoral Territorial du Trièves : demande d'avenant à la convention d'objectifs

La Communauté de Communes du Trièves, via le Syndicat d'Aménagement du Trièves, est liée contractuellement avec la Région Rhône-Alpes pour un Plan Pastoral Territorial depuis le 7 juillet 2010. Ce Plan Pastoral a permis depuis cette date de soutenir l'activité pastorale du Trièves, élément essentiel à la préservation du patrimoine écologique et paysager, ainsi qu'à l'économie locale du territoire.

Ce programme doit se poursuivre jusqu'en 2015. Néanmoins, la configuration actuelle de la maquette financière du Plan ne permettra pas d'assurer les financements nécessaires à l'animation de ce programme jusqu'à son échéance.

La Communauté de Communes du Trièves avec l'avis favorable du comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial, souhaite donc proposer un avenant à la convention du Plan Pastoral Territorial afin de rééquilibrer les enveloppes budgétaires au sein du programme selon les modalités présentées en pièce jointe de la note de synthèse.

☐ Michel Lambert demande où se situe la commission pastorale de la CDCT? Elle n'apparaît pas précisément dans la liste envoyée.

Le pastoralisme va être rattaché aux ressources naturelles mais, en effet cela pourrait figurer dans l'agriculture. Les intitulés précis des différentes commissions sont à rediscuter et à préciser au fil des mois.

Gilbert Corréard précise qu'il y a peu de participants à cette commission car les communes adhérentes au Parc ont déjà une commission pastorale dans le cadre du Parc.

Vote : Plan Pastoral Territorial du Trièves : demande d'avenant à la convention d'objectifs
☞ **Adopté à l'unanimité**

26- Plan Pastoral Territorial du Trièves : animation 2012 et demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes

Le Plan Pastoral Territorial du Trièves est un programme d'actions, ouvert aux acteurs du territoire dans des modalités précisées pour chaque fiche action. Il a pour principale finalité de soutenir et de guider les initiatives des groupements pastoraux, communes EPCI et associations foncières pastorales dans une logique de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Mais c'est aussi pour le Trièves un projet collectif et partagé. Ce projet doit donc trouver ses cohérences dans et avec les autres dispositifs d'actions publiques du territoire : le programme européen LEADER et le contrat écotouristique régional, mais également s'assurer des bonnes articulations avec le Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) et le PSADER Alpes sud-Isère (programme avec la Région en agriculture et ressources naturelles), ainsi que formaliser ses relations avec le Parc Naturel Régional du Vercors. Cela impose donc au Territoire Pastoral de travailler sur une gouvernance élaborée et de qualité.

Le Président propose de confier une mission d'animation à la Fédération des Alpages de l'Isère pour l'année 2012, comprenant :

1. Gestion et mise à disposition des extractions de base de données « adresses », volet acteurs pastoraux du Trièves.
2. Réalisation et envoi par mail d'une « fiche navette » descriptive par projet émergent d'amélioration pastorale et s'inscrivant dans le cadre du Plan Pastoral Territorial du Trièves.
3. Appui à l'organisation et à l'animation des comités de suivis des comités de suivi et de pilotage.

4. Contribution à la rédaction de messages de communication, à la diffusion de cette information, à la mise en relation avec les autres territoires.
5. Contribution aux démarches de suivi et d'évaluation du PPT Trièves.
6. Services mis à disposition du Territoire Pastoral du Trièves : organisation d'une permanence annuelle, service continu d'accompagnement des porteurs de projet de mise en valeur des espaces pastoraux et du pastoralisme et le montage des programmations annuelles.

Le Président propose également de solliciter le financement de la Région Rhône-Alpes au titre de la convention qui nous lie sur les Plans pastoraux.

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Objets	Montant	Financeurs	Montant
Prestataire (8 jours)	4 547.50 €	Région Rhône Alpes	4 400 €
Coûts internes :	952.50 €	Autofinancement	1 100 €
- Salaire et charges (18 jours*52.28 €)	952.50 €		
TOTAL DEPENSES	5 500 €	TOTAL RECETTES	5 500 €

Vote :

Pastoral Territorial du Trièves : animation 2012 et demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes
 ☞ Adopté à l'unanimité

Plan

27- SLC+ : vente définitive du bâtiment

Le bâtiment édifié par le SIVOM de Monestier de Clermont dans la zone des Carlaires a été vendu à la société SLC+ par acte de vente du 29 décembre 1995 (284 022.34 €). Cette vente a été conclue avec clause de réserve de propriété, l'acquéreur devient propriétaire qu'après complet paiement des sommes dues (location + vente). Après un plan de redressement, la société SLC+ vient de terminer de payer ce qu'elle doit. Il convient de délibérer afin de transférer la propriété de ce bâtiment au profit de la société SLC+.

Vote : SLC+ : vente définitive du bâtiment
 ☞ Adopté à l'unanimité

28 – Vacations : fixation du tarif horaire

Dans le cadre de la fusion, la Directrice Générale des Services de l'ancienne Communauté de Communes de Mens a continué à travailler pour les besoins du service, après le 1^{er} janvier 2012 alors qu'elle était officiellement à la retraite. Afin de pouvoir lui payer ses heures de travail effectuées, il convient de délibérer sur un principe de vacation au taux horaire de 13.50€ net.

Vote : Vacations : fixation du tarif horaire
 ☞ Adopté à l'unanimité

29- ERDF : désignation de représentants au COPIL

En 2011, les 3 anciennes communautés de communes communautaires ont délibéré pour adhérer au partenariat « Energies et Territoires du Bassin du Drac ».

Cette démarche de coopération nouvelle avec EDF pour contribuer au développement de l'activité locale a été officialisée par la signature, le 22 septembre 2011, d'une convention avec les autres communautés de communes et communes indépendantes du bassin du Drac et EDF.

Un avenant à cette convention est nécessaire pour permettre à la nouvelle communauté de communes du Trièves d'intégrer ce partenariat en lieu et place des 3 communautés dissoutes.

Lors de sa réunion en date du 3 février 2012, le comité de pilotage de « Energies et Territoires du Bassin du Drac » a décidé de donner trois sièges à la CdC du Trièves.

Le conseil communautaire est appelé à autoriser son Président à signer l'avenant à la convention « Energies et Territoires du bassin du Drac » et à nommer 3 membres pour représenter la communauté de communes au Comité de Pilotage.

Sont candidats Josette Garcin pour le canton de Mens, Michel Court pour le canton de Clelles et Frédérique Puissat pour le canton de Monestier de Clermont.

Cette délibération s'inscrit dans le contexte de la concession des barrages. Aucune communauté de communes n'a pris d'engagement pour soutenir l'un ou l'autre de ces concessionnaires ; c'est l'Etat qui choisira en dernier ressort. Une réunion où les collectivités territoriales seraient invitées sera peut être organisée par le Préfet.

Vote : ERDF : Autorisation donnée au Président pour signer l'avenant à la convention et désignation de 3 représentants au COPIL.

☞ Adopté à l'unanimité

30 - Relais d'Assistants Maternels : demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère

Les Relais d'Assistants Maternels bénéficient de subventions et notamment d'une subvention annuelle de fonctionnement octroyée par le Conseil Général de l'Isère. Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents partenaires, dont le Conseil Général de l'Isère.

Pour information, 2 personnes s'occupent du RAM sur le Trièves, Isabelle Bonnaire pour le canton de Monestier de Clermont et Maryline Bon pour le secteur Clelles/Mens.

Vote : Relais d'Assistants Maternels : demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère

☞ Adopté à l'unanimité

31 - Bibliothèques : signature d'une convention d'affiliation au chéquier jeunes Isère du CGI

Le Conseil Général de l'Isère a mis en place le chéquier « jeunes » à destination des collégiens isérois afin de leur permettre d'accéder plus facilement aux activités sportives et culturelles.

Il convient de signer une convention d'affiliation pour accepter ces chèques dans les bibliothèques.

Vote : bibliothèques : signature d'une convention d'affiliation au chéquier jeunes Isère du Conseil Général de l'Isère

☞ Adopté à l'unanimité

32 - Bibliothèque de Monestier de Clermont : demande de subvention au CGI

La bibliothèque de Monestier de Clermont, devenue intercommunale, bénéficie d'une subvention annuelle de fonctionnement du Conseil général de l'Isère.

Afin de continuer les actions de la bibliothèque, il est demandé au conseil d'autoriser le Président à solliciter le CG 38 pour une subvention la plus élevée possible.

Vote : Bibliothèque de Monestier de Clermont : demande de subvention au Conseil Général de l'Isère

☞ Adopté à l'unanimité

33 - Mise à disposition des locaux : avenant aux conventions avec le CGI

Dans le cadre de la fusion, il convient de passer un avenant aux conventions existantes pour le centre social à Mens et le Granjou à Monestier.

Vote : mise à disposition des locaux : avenant aux conventions avec le Conseil Général de l'Isère

☞ Adopté à l'unanimité

34 - Service Collecte et traitement des déchets : prix de vente des composteurs bois et des containers à ordures ménagères

Dans le cadre de la fusion, il convient d'harmoniser le prix de vente des composteurs de la manière suivante :

- 15 euros le composteur de 340 litres
- 30 euros le composteur de 660 litres.

Concernant les containers à ordures ménagères, ceux-ci étaient payés par les anciennes communautés de communes de Clelles et de Mens ; seule la communauté de communes Monestier de Clermont les vendait. Dans un souci d'harmonisation, Il est proposé de les donner à partir d'aujourd'hui.

Vote : Service collecte et traitement des déchets : prix de vente des composteurs bois et des containers à ordures ménagères

☞ Adopté à l'unanimité

35 - Service Collecte et traitement des déchets : avenant de prolongation du marché de collecte sur le secteur de Mens

Le marché de collecte des ordures ménagères sur le secteur de Mens arrive à échéance le 29 février 2012, il convient de le prolonger jusqu'au 30 avril 2012 inclus pour permettre le passage en régie directe.

Vote : Service Collecte et traitement des déchets : avenant de prolongation du marché de collecte sur le secteur de Mens

☞ Adopté à l'unanimité

36 - Chaufferie bois de Monestier de Clermont : avenant n°2 au contrat de concession de chauffage urbain

Délibération reportée.

37 - Questions diverses

☐ Informations diverses :

- ◆ **Communes** : Marie-Jo Villard apporte des précisions sur les dates des futurs conseils d'administration du CIAS qui ont été envoyés avec les plannings des bureaux et des conseils communautaires. Elle précise qu'il n'y a pas de convocation pour les commissions permanentes.

- ◆ **Associations** : Un petit groupe de travail conduit par Frédérique Puissat s'est constitué. Il convient de lister les différentes subventions et de mettre à plat les pratiques existantes dans les 3 anciennes communautés de communes et au SAT qui avaient chacune des pratiques différentes et dont la volumétrie financière différait également.

Il est nécessaire d'effectuer un arbitrage à court terme visant à conforter les bénévoles associatifs et à soutenir le tissu associatif tout en raisonnant à budget constant.

Dans un premier temps, il est proposé de maintenir les règles et les subventions de 2011 pour 2012 notamment sur les secteurs de Clelles et de Monestier. A Mens, c'est plus compliqué car les paramètres ne sont pas clairement établis. Il est prévu de définir un critère d'intérêt communautaire provisoire : associations qui rayonnent sur 4 communes.

Le calendrier budgétaire des associations est en cours. Il est évident que la nouvelle communauté de communes du Trièves doit bâtir sur le long terme mais aujourd'hui, il faut répondre aux demandes immédiates.

Fabrice Bon précise que les montants vont être décidés dans quelques jours dans les communes. Il se demande si nous nous dirigeons vers un lissage ? Pour Nadine Serpolet, il est nécessaire de conduire une politique associative dans tout le Trièves et de veiller à ne pas avoir de décalage trop important. Il convient de se souvenir que, lorsque l'on a défini les associations intercommunales, restent les autres qui sont communales.

Par exemple, Mens verse une subvention au rugby club de la Mure au même titre qu'au rugby club de Monestier de Clermont. Cet exemple illustre bien le fait qu'il convient d'identifier rapidement l'intérêt intercommunal.

Il est proposé qu'une réunion ait lieu dans les 10 jrs avec l'ensemble des communes.

L'objectif est de poser le problème. Guillaume Gontard propose de constituer un groupe de travail, ce qui est accepté. Le groupe sera constitué de Frédérique Puissat, Marc Dutaut, Fabrice Bon, Guillaume Gontard et Nadine Serpolet.

Samuel Martin précise que tout cela fera l'objet de discussion dans les commissions de transfert de charges.

- ◆ **Communication** : Guillaume Gontard ajoute un petit mot sur la transmission de l'information ; il souhaite une communication un peu plus officielle car il est dommage que seul le Dauphiné Libéré transmette les informations. Il lui semble urgent de faire un document pour expliquer, indiquer aux habitants les portes d'entrée, les pôles d'accueil etc.... Il propose de constituer un groupe de travail pour réfléchir à cela.

Samuel Martin indique que la communication interne est aussi à privilégier pour les 180 personnes qui travaillent. La question de la communication est importante et ne doit pas être négligée. Il faut cependant évaluer le coût que cela représente et voir qui en interne peut s'en occuper car cela prend du temps.

Christophe Drure demande une précision sur un article paru au DL du 9 janvier 2012 concernant le maire de Gresse en Vercors et la nomination d'un nouveau délégué à sa place à la CDCT car un poste de vice-président au tourisme allait être créé. Samuel Martin répond qu'il ne peut être concerné n'ayant pas écrit l'article et n'étant pas la personne à qui ont été prêtés les propos relatés dans cet article. Interpellé, Henri

Benoist, maire de Gresse en Vercors, dément la teneur de l'article. Ces réponses apportées, le Président lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.